



---

# VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement Les Rivières

---

RÈGLEMENT R.A.2V.Q. 117

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU  
CONSEIL D'ARRONDISSEMENT 2 SUR LA RÉGIE INTERNE ET  
LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE RELATIVEMENT À LA TENUE  
DES SÉANCES ORDINAIRES**

---

**Avis de motion donné le 10 avril 2007  
Adopté le 8 mai 2007  
En vigueur le 9 mai 2007**

---

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce règlement modifie le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement 2 sur la régie interne et la procédure d'assemblée afin que le titre réfère au conseil d'arrondissement Les Rivières.*

*Ce règlement prévoit que lorsqu'une séance du conseil de la ville est fixée ou reportée à une date prévue pour la tenue d'une séance ordinaire du conseil, celle-ci a lieu le jour juridique suivant.*

## **RÈGLEMENT R.A.2V.Q. 117**

### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT 2 SUR LA RÉGIE INTERNE ET LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE RELATIVEMENT À LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT LES RIVIÈRES, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1.** Le titre du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement 2 sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.A.2V.Q. 1 est modifié afin de remplacer le numéro de l'arrondissement par « Les Rivières ».
- 2.** Le deuxième alinéa de l'article 13 de ce règlement est modifié par l'insertion après « jour non juridique » de « ou celui où une séance du conseil de la ville est prévue ou reportée ».
- 3.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

## **Avis de motion**

*Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement 2 sur la régie interne et la procédure d'assemblée afin que le titre réfère au conseil d'arrondissement Les Rivières.*

*Ce règlement prévoit que lorsqu'une séance du conseil de la ville est fixée ou reportée à une date prévue pour la tenue d'une séance ordinaire du conseil, celle-ci a lieu le jour juridique suivant.*

*Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.*